AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1604
FR0010533075-FS0771

7 juillet 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE EUROTUNNEL SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 juillet 2016, la société de droit de l'Etat du Maryland Legg Mason, Inc. (100 International Drive, Baltimore Maryland 21202, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 juillet 2016, indirectement, par l'intermédiaire de la société Rare Infrastructure Limited[1] qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société GROUPE EUROTUNNEL SE et détenir 27 505 402 actions GROUPE EUROTUNNEL SE représentant autant de droits de vote, soit 5,001% du capital et 4,31% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GROUPE EUROTUNNEL SE sur le marché.

[1] Agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion.
[2] Sur la base d'un capital composé de 550 000 000 actions représentant 638 713 323 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.